



SAINT-PAUL DE VENCE

VISITES GUIDEES & PETANQUE

10 THEMES PROPOSES PAR L'OFFICE DE TOURISME

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION ET D'ANNULATION

TARIFS EN VIGUEUR /

Tarif : 5 € par personne à partir de 10 personnes

Scolaires et associations : - 20 %

Deux visites et (ou) animations réservées : - 20 %
sur la deuxième prestation

Tarif individuel : 7 euros par personne

Accueil presse : 50 euros par visite

Accompagnateurs, organisateurs, chauffeur : Gratuit

CONDITIONS DE VISITE /

- Intégrez nos contraintes de planning en réservant le plus tôt possible et en prévenant l'Office de Tourisme de vos éventuels retards : 04 93 32 86 95.
- Lieu de rendez-vous : Place de Gaulle dite du jeu de boules, à l'entrée du village (autre nous consulter).
Nous vous demandons de nous avertir lorsque vous êtes arrivés sur le parking : 04 93 32 86 95.
Pour vous rendre au village, comptez 10 minutes à pied
Toilettes publiques (y compris handicapés) gratuites au parking des bus.
- A partir de 30 minutes de retard, une pénalité de 20 € sera appliquée ou la visite écourtée d'une durée équivalente au retard.
- Respectez la quiétude du village et de ses résidents afin de préserver l'authenticité de votre cadre de visite.
- Accordez à votre visite le temps nécessaire pour découvrir, apprendre, s'immerger dans l'ambiance du village. Nous vous conseillons d'y consacrer au minimum une demi-journée.
- Majoration de 40 euros en dehors des heures d'ouverture de l'Office de tourisme : Au-delà de 19 h de juin à septembre et au-delà de 18h d'octobre à mai inclus.

- Nous déclinons toute responsabilité sur les dégâts pouvant être réalisés sur l'espace public ou chez l'un de nos partenaires.
- Pas de visite ou pétanque le dimanche.
Jours fériés : nous consulter

CONDITIONS DE RESERVATION /

Renvoyer le contrat de réservation avec la mention "Bon pour accord", daté et signé au service de visites guidées de l'Office de Tourisme :
serviceguide@saint-pauldevence.com
La visite sera confirmée par nos soins.

Tarif parking des cars de tourisme : Forfait 70 € (Forfait réduit si abonnement - cf. Mairie de Saint-Paul de Vence).

CONDITIONS D'ANNULATION DU FAIT DU DEMANDEUR /

En l'absence d'annulation du fait du client ou moins de 24 heures du départ de la visite : un forfait d'annulation de 40 euros sera demandé.

DU FAIT DU PRESTATAIRE /

En cas d'intempéries jugées dommageables au bon déroulement de la prestation ou d'absence exceptionnelle du guide ou de l'animateur, l'Office de Tourisme se réserve le droit d'annuler la prestation dans les meilleurs délais. L'Office de Tourisme s'engage alors à rembourser l'intégralité de la somme versée à la réservation ou à proposer une activité de substitution, à hauteur d'un coût égal à celui de la prestation annulée.

En cas d'intempérie survenue pendant la prestation, aucun remboursement ne sera effectué.

CONDITIONS DE PAIEMENT /

Règlement le jour même auprès de l'Office de Tourisme.
Par chèque français à l'ordre de l'Office de Tourisme de Saint-Paul de Vence, espèce, carte bancaire.

A réception de facture : par chèque français ou virement (les frais de virement sont à la charge du demandeur).

Une facture vous sera remise.